



RAPPORT ARTICLE 29

Loi Energie Climat (8 novembre 2019)

Juin 2022

Informations relatives à la démarche générale de l'entité

Le présent document s'applique à Uzès Gestion, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 1980 (agrément GP04000053), Uzès Gestion est une filiale à 100% de la Financière d'Uzès.

Au 31/03/2022, les actifs sous gestion s'élèvent à 312 millions d'euros.

Les gérants d'Uzès Gestion ont la conviction que la prise en compte explicite des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement leur apporte une vision plus exhaustive des entreprises et leur permet de mieux appréhender la manière dont elles gèrent les risques et opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables, de la performance de long terme. A cet égard, cette démarche relève pleinement de notre responsabilité fiduciaire et de nos devoirs en tant qu'actionnaire actif.

En tant que signataires des PRI (principes pour l'investissement responsable), nous sommes soucieux de contribuer à une meilleure transparence dans la publication des données relatives aux risques de durabilité et répondre ainsi aux attentes de nos clients.

Signatory of:



a) Notre politique générale de prise en compte des critères ESG dans notre stratégie d'investissement

La démarche d'investisseur responsable d'Uzès Gestion associe exclusions normatives/sectorielles et intégration des critères ESG. Elle se décline à deux niveaux.

Le premier niveau concerne l'ensemble des actifs sous gestion (actions et obligations). Le second est relatif à la politique d'investissement responsable appliquée à nos fonds ISR.

Pour l'ensemble de ses actifs sous gestion directe, Uzès Gestion applique les exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- En conformité avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) sur les armes controversées, tout investissement direct dans les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel est rigoureusement interdit.
- Les entreprises ne respectant pas l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies de 2000 sont exclues de l'univers d'investissement.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) dans la nomenclature MSCI.

- Les entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité) selon les recommandations de l'AFG.

Cette approche permet de limiter l'exposition de nos investissements à 4 grandes catégories risques :

1. **risques réglementaires** liés aux industries controversées comme le charbon thermique à l'heure où de nombreux pays sont en train de prendre des engagements visant à réduire leurs émissions de CO₂ ;
2. **risques de transition** issus des coûts nécessaires à l'émergence d'une économie plus durable sur le plan énergétique notamment et porteurs de dépréciations d'actifs potentiellement significatives ;
3. **risques de réputation** relatifs aux sanctions encourues par des entreprises au comportement ESG inapproprié (gouvernance défaillante, atteintes aux Droits de l'Homme, impact néfaste sur l'environnement...). Le suivi des controverses permet de mieux appréhender ces risques.
La note de controverse vise à mettre en exergue tout élément pouvant affecter la réputation des entreprises et, selon la gravité des allégations soulevées, entraîner de lourdes sanctions juridiques, réglementaires ou financières. Sur chacun des piliers ESG, MSCI s'attache à définir le degré de sévérité et l'ampleur des controverses ainsi que leur caractère structurel ou temporaire, présent ou passé. Parmi les controverses les plus sévères, citons : le non-respect des Droits de l'Homme, les faits de corruption aggravée, les actes de pollution environnementale... ;
4. **risques physiques** liés aux phénomènes naturels perturbateurs dont l'occurrence ne cesse de croître et dont l'impact négatif sur le bon fonctionnement des entreprises est indéniable (transports, chaîne d'approvisionnement...).

Par extension, l'ensemble de ces risques est porteur d'autres types de risques tels que les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Ils affectent directement la valorisation des actifs et peuvent entraîner de lourdes pertes, un événement de crédit, une incapacité à se refinancer...

Les fonds ISR de la gamme Uzès Gestion sont le reflet de notre démarche d'investisseur responsable. Ils suivent un processus d'investissement associant exclusions, intégration ESG, vote et engagement.

Au-delà des exclusions normatives et sectorielles décrites précédemment, les fonds ISR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires motivées par des choix d'ordre éthique. Sont ainsi exclues de l'univers d'investissement, les sociétés réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :

- Tabac,
- Casinos, jeux d'argent et paris,
- Pornographie.

Ces fonds suivent parallèlement une politique d'intégration ESG dont l'objectif est d'effectuer, préalablement à tout investissement, une analyse extra-financière systématique des sociétés. Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.

La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.

Toutefois, afin de ne pas autoriser la sélection d'émetteurs aux pratiques ESG trop faibles et porteuses de risques de réputation une note minimale est requise.

En complément des recherches de nos gérants et analystes, Uzès Gestion s'appuie sur l'analyse extra-financière de MSCI et retient l'échelle ESG de ce fournisseur (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues.

Pour chaque secteur d'activité, l'analyse extra-financière retient les indicateurs clés les plus pertinents sur chacun des piliers ESG et s'articule autour des risques et opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable.

Universel par essence, les indicateurs retenus au titre de la gouvernance s'appliquent à l'ensemble des entreprises étudiées.

Au sein de la note ESG finale, le poids des critères ESG est pondéré en fonction du secteur d'activité.

Nous listons ci-dessous quelques indicateurs par pilier (liste non exhaustive).

Pilier Gouvernance :

- Structure du Conseil d'Administration (diversité, engagement RSE, indépendance...)
- Rémunération des dirigeants
- Respect des actionnaires minoritaires
- Procédures d'audit
- Gestion des risques extra-financiers
- Pratiques anti-concurrentielles

Pilier Environnement :

- Empreinte carbone
- Risques liés au climat
- Objectif de réduction des gaz à effet de serre, neutralité carbone
- Stress hydrique
- Biodiversité des sols
- Emballages et déchets
- Energies renouvelables
- Bâtiments basse consommation

Pilier Social :

- Respect des droits du travail
- Sécurité et formation des collaborateurs
- Attractivité de la marque employeur
- Climat social au sein de l'entreprise
- Qualité des produits
- Relations fournisseurs

Les fonds ISR de la gamme Uzès Gestion ont reçu le Label ISR de l'Etat français. Ils promeuvent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 - SFDR (« Règlement Disclosure »).

Acteur engagé sur les questions de durabilité, Uzès Gestion intègre les risques de durabilité et les principales incidences négatives à différents stades de son processus d'investissement (politique SFDR disponible sur notre site internet).

Loi Rixain du 24 décembre 2021, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle

La loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (dite loi Rixain), a été publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2021. Cette loi vise notamment à résorber les inégalités professionnelles persistantes entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.

Le nouvel article 8 bis de la loi complète ainsi la sous-section 2 de la section 5 du chapitre III du titre III du livre V du Code monétaire et financier par un nouvel article (Art. L. 533-22-2-4.) dont les dispositions sont les suivantes :

« Les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les résultats obtenus sont présentés dans le document mentionné au II de l'article L. 533-22-1. Cet objectif est actualisé chaque année. »

Uzès Gestion entend pleinement participer à l'accélération de l'égalité économique et professionnelle en améliorant progressivement l'équilibre femmes/hommes *« parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement »*.

L'atteinte de cet objectif demeure conditionnée à l'évolution des équipes d'investissement, aux besoins de recrutement et, de façon plus large au plan de développement de la société. Conformément aux dispositions de la loi, il sera suivi de façon annuelle et les résultats obtenus seront communiqués au sein du présent rapport.

Au sein du comité chargé du pilotage et du développement de son approche responsable (comité ISR), Uzès Gestion accorde une place importante à la mixité. Au 31 mars 2022, ce comité est composé à 36% de femmes. L'objectif est de parvenir à une représentation femmes/hommes équilibrée à horizon 3 ans.

b) Une communication régulière et transparente au profit de nos souscripteurs d'OPC ISR

Uzès Gestion met à disposition des souscripteurs de ses OPC ISR, l'ensemble des documents réglementaires (DICI, prospectus, rapports annuels, codes de transparence), sur son site internet. Présentations commerciales et rapports relatifs à notre approche responsable sont également disponibles sur notre site internet.

Le prospectus rappelle ainsi la prise en compte des critères ESG, et met en avant la gestion des risques et la contribution à la performance financière comme objectifs.

Le DICI détaille la stratégie ESG des fonds et s'inscrit dans le cadre du label ISR en reprenant les exigences du référentiel et en fixant les seuils retenus pour la gestion (notation).

Le code de transparence est revu une fois par an.

Chaque mois, Uzès Gestion réalise un reporting ESG pour ses fonds ISR.

Pour chacun des piliers ESG, deux indicateurs d'impact principaux ont été retenus. Afin de faciliter les comparaisons entre valeurs, notre choix s'est porté principalement sur des indicateurs à dimension universelle (i.e. valable pour la plupart des secteurs d'activité).

Ces indicateurs sont des points clés de dialogue lors de nos rencontres avec les sociétés.

Nos reportings intègrent une page « méthodologie et définitions » afin de faciliter la lecture de nos documents et la bonne compréhension des indicateurs présentés.

PILIER ENVIRONNEMENT :

▪ **Emission de gaz à effets de serre**

Nous suivons l'intensité carbone des entreprises sur la base des informations disponibles sur les scopes 1 et 2. Cette donnée s'exprime en tonne de CO2 par million de chiffre d'affaires ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

▪ **Stress hydrique**

Les enjeux autour de l'utilisation, la gestion et le retraitement de l'eau figurent parmi les plus sensibles. Pour chaque entreprise, le score de stress hydrique évalue leur capacité à gérer les risques liés à l'eau dans la conduite de leurs activités ainsi que leur positionnement face aux problématiques de recyclage, d'efficacité de consommation dans les processus de production, de recours à des solutions alternatives.

PILIER SOCIAL :

▪ **% de femmes au conseil d'administration**

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution de la part des femmes au sein du conseil d'administration.

▪ **Développement du capital humain**

Le développement du capital humain est un indicateur central dans l'analyse du climat social des entreprises. L'analyse porte sur la capacité des entreprises à attirer et retenir les talents, à former ses collaborateurs et à développer leurs compétences.

PILIER GOUVERNANCE :

▪ **% d'administrateurs indépendants**

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

▪ **Comportement éthique**

Le comportement éthique des entreprises est un élément indispensable à la bonne marche et à la pérennité de leurs activités. Il influence directement leurs relations avec les différentes parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, communautés, investisseurs...). L'analyse porte notamment sur les problématiques de fraudes fiscales ou comptables, corruptions, blanchiment d'argent, violations des règles de concurrence, mauvais comportement des dirigeants.

Enfin, en vue de suivre le positionnement de ses fonds au regard des droits de l'Homme, Uzès Gestion s'assure de la conformité des émetteurs en portefeuille au pacte mondial des Nations Unies.

c) Classification des OPC d'Uzès Gestion selon le Règlement (UE) 2019/2088 – Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR), et la position-recommandation AMF DOC-2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières.

	Article 6 – SFDR Produits n'ayant pas d'objectif de durabilité	Article 8 – SFDR Produits promouvant des caractéristiques ESG	Article 9 – SFDR Produits ayant des objectifs définis et quantifiables en matière de durabilité
1^{ère} catégorie AMF Approche ESG significativement engageante Communication centrale		UZES MONDE UZES PEA UZES SPORT	
2^{ème} catégorie AMF Approche ESG non significativement engageante Communication réduite	UZES ENTREPRISES UZES RENDEMENT UZES CONVERTIBLES UZES WWW PERF UZES BOSCARV		
3^{ème} catégorie AMF Pas d'approche ESG Communication proportionnée limitée au prospectus	UZES AMPELOPSIS UZES ASIAN EQUITIES AFU		

Au 31/03/2022, 20% de nos actifs sous gestion prennent en compte les critères ESG au sens de l'article 8 du règlement SFDR.

En juin 2021, **Uzès Gestion a obtenu le Label ISR pour 3 de ses fonds :**

OPC	Classe d'actifs	Univers	Approche
Uzès Monde	Actions	Monde	Best In Class/Best Effort
Uzès PEA	Actions	Zone Euro	Best In Class/Best Effort
Uzès Sport	Actions	Monde	Best In Class/Best Effort

Le label ISR a été délivré par Afnor Certification, organisme certifié par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) pour le compte du ministère de l'Economie et des Finances.

